

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	25

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 mai 2023

Numéro Délibération	44/2023
date de mise en ligne	26/05/2023

Convocation transmise le 16 mai 2023

objet de la délibération **Marchés publics – Travaux de restructuration et extension des locaux de l'espace Jeunes – Avenants aux lots n°02, 09 et 12- Adoption**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre Mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA - Mme Ghislaine BONNEFILLE – Mme Pascale LOCK - Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – Mme Valérie BONIOL ALDIE – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : M. Jean IBANEZ – Pouvoir à M. Jean-Paul FINART / M. Jean-Claude SALAS – Pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à M. Max RASCALOU / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Guy LAURET / M. Pierre BARRE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

Excusés : M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES

Absents : M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul FINART rapporte l'affaire ;

Il convient de modifier la consistance des travaux prévus au marché de travaux de restructuration et d'extension des locaux de l'espace Jeunes pour les lots n°02, 09 et 12, ainsi que de régulariser, pour ce dernier lot, le changement de dénomination et de siège sociaux de l'entreprise titulaire.

S'agissant du lot n°02 « Gros œuvre-structure » conclu avec la société DARVER (34160) le 18 juillet 2022, les modifications concernent des travaux devenus techniquement nécessaires de reprise de l'arase du mur existant en pierre au droit du local VRV, en raison de son mauvais état, non plane et ne permettant pas la bonne fixation du solin prévu au lot n°03 « charpente - couverture » (partie masquée par la présence de lierre en phase étude), selon devis n°AVT-D3422051-08A du 08/05/2023.

Il s'en suit un projet d'avenant n°3 en plus-value d'un montant de 2.652,00 € H.T. portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	233.165,33 € H.T.
Avenant n° 1	+ 4.938,33 € H.T. (+2,1%)
Avenant n° 2	+ 8.683,40 € H.T. (+3,7%)
Avenant n° 3	+ 2.652,00 € H.T. (+1,1%)
<hr/>	
Nouveau montant lot n°02	249.439,06 € H.T. (+6,9%)

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

S'agissant du lot n°09 « Revêtement de sols » conclu avec la société Technic Sol (34560) le 18 juillet 2022, les modifications concernent la reprise des bas de cloisons suite à la dépose des plinthes par le titulaire du lot n°02, selon devis n°230424 du 24/04/2023. En effet, ces travaux avaient été retirés à tort du lot n°09 lors de la passation de l'avenant n°1 ; la moins-value n'aurait du porter que sur la dépose.

Il s'en suit un projet d'avenant n°2 en plus-value d'un montant de 1.015,00 € H.T. portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	43.424,85 € H.T.
Avenant n° 1	+ 950,88 € H.T. (+2,2%)
Avenant n° 2	+ 1.015,00 € H.T. (+2,3%)
<hr/>	
Nouveau montant lot n°09	45.390,73 € H.T. (+4,5%)

S'agissant du lot n°12 « Peinture » conclu avec la SARL Peintures André PAPERON sise 48 chemin de l'Homme Mort à Nîmes (30900) le 18 juillet 2022, il convient de prendre en compte le changement de dénomination de la société et de siège social SARL PAPERON PEINTURES ET SOLS sise 70 rue René PANHARD à Nîmes (30900), au 1^{er} août 2022, ainsi que des travaux en plus-value afin de prévoir une peinture satinée lavable sur l'ensemble des murs, ainsi que des surfaces complémentaires à traiter par des décors et teintes vives.

Il s'en suit un projet d'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 1.017,18 € H.T., portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	14.204,00 € H.T.
Avenant n° 1	+ 1.017,18€ H.T.
<hr/>	
Nouveau montant lot n°12	15.221,18 € H.T. (+7,2%)

Ces propositions d'avenants ont été présentées à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 22 mai 2023 à 10h00.

Je vous propose :

- d'adopter ces avenants n°3 au lot n°02, n°2 au lot n°09 et n°1 au lot n°12, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – chapitre 23.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 25

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne